

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Fév.2026

SOFA FORMATION – Centre de formation
(Conformes au Référentiel National Qualité – Qualiopi)

Article 1 – Identification de l'organisme

SOFA FORMATION – Centre de formation

18 rue Chanzy – 72000 Le Mans
SIRET : 450 661 368 00024
TVA intracommunautaire : FR56 450 661 368

Organisme de formation professionnelle continue.

Article 2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles **SOFA FORMATION – Centre de formation** conçoit, organise et dispense des actions de formation professionnelle, en présentiel, à distance ou en format mixte, à destination de clients professionnels et particuliers.

Article 3 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par SOFA FORMATION, sauf dispositions particulières prévues dans une convention, un contrat de formation ou un devis accepté par le client.

Toute commande ou inscription à une formation implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

Article 4 – Informations précontractuelles (RNQ – Indicateur 1)

Préalablement à toute inscription, SOFA FORMATION met à disposition du client et/ou du bénéficiaire l'ensemble des informations nécessaires à un engagement éclairé, notamment :

- Les objectifs pédagogiques et compétences visées,
- Le programme détaillé de la formation,
- Les prérequis éventuels,

- La durée, les modalités et délais d'accès,
- Les méthodes pédagogiques mobilisées,
- Les modalités d'évaluation des acquis,
- Les conditions financières et modalités de règlement,
- Les contacts utiles (référent pédagogique, référent handicap),
- Autres modalités.

Ces informations sont communiquées par tout moyen approprié (devis, programme, livret d'accueil, convention).

Article 5 – Formation du contrat

La contractualisation de la prestation de formation est formalisée par la signature d'un devis, d'une convention de formation ou d'un contrat de formation professionnelle, conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

Le contrat est réputé conclu à réception par **SOFA FORMATION** du document dûment signé.

Article 6 – Déclaration et conformité réglementaire

SOFA FORMATION est déclaré en qualité d'organisme de formation conformément aux dispositions légales en vigueur.

Numéro de déclaration d'activité : **527 201 851 72**

SOFA FORMATION s'engage à respecter l'ensemble des obligations réglementaires applicables aux organismes de formation et à se conformer aux exigences du **Référentiel National Qualité (Qualiopi)**.

Article 7 – Moyens pédagogiques, techniques et humains (RNQ – Indicateurs 5 à 8)

SOFA FORMATION mobilise des moyens pédagogiques, techniques et humains adaptés à la nature des formations proposées et aux publics bénéficiaires.

Les formations sont assurées par des formateurs disposant des compétences, qualifications et expériences requises.

Les supports pédagogiques sont actualisés et mis à disposition des bénéficiaires selon les modalités prévues.

Article 8 – Positionnement et adaptation des parcours (RNQ – Indicateur 8)

SOFA FORMATION peut mettre en œuvre, lorsque cela est pertinent, des actions de positionnement préalable afin d'adapter le contenu et les modalités de la formation aux besoins et au niveau des bénéficiaires.

Article 9 – Modalités d'évaluation des acquis (RNQ – Indicateur 11)

Les acquis des bénéficiaires sont évalués tout au long de la formation et/ou à son issue, selon les modalités définies dans le programme (évaluations formatives, sommatives, mises en situation, questionnaires).

À l'issue de la formation, **SOFA FORMATION** remet une attestation de fin de formation ainsi qu'un certificat de réalisation.

Article 10 – Tarifs

Les prix des formations sont indiqués hors taxes (HT).

La TVA applicable est celle en vigueur au jour de la facturation.

Article 11 – Facturation et modalités de paiement

Les factures sont payables dans un délai de **trente (30) jours** à compter de leur date d'émission, sauf disposition contractuelle contraire.

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités calculées sur la base de **trois fois le taux d'intérêt légal**, ainsi que l'exigibilité immédiate des sommes restantes dues.

Article 12 – Annulation, report et abandon

Toute annulation notifiée par écrit moins de **cinq (5) jours ouvrés** avant le début de la formation entraîne la facturation de l'intégralité de la prestation.

En cas d'abandon en cours de formation, les heures réalisées sont dues. SOFA FORMATION se réserve le droit de facturer une indemnité correspondant à **50 % du montant des heures non réalisées**, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Cette somme versée pour non-réalisation partielle de la formation n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Article 13 – Réclamations et traitement des dysfonctionnements (RNQ – Indicateur 31)

Toute réclamation doit être formulée par écrit auprès de **SOFA FORMATION**.

Chaque réclamation fait l'objet d'un traitement formalisé, tracé et analysé dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de l'organisme.

Article 14 – Évaluation de la satisfaction (RNQ – Indicateur 30)

Une évaluation de satisfaction est systématiquement proposée aux bénéficiaires à l'issue de la formation.

Les résultats sont analysés et exploités afin d'améliorer en continu la qualité des prestations proposées.

Article 15 – Accessibilité aux personnes en situation de handicap (RNQ – Indicateur 26)

SOFA FORMATION s'engage à favoriser l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap.

Toute demande spécifique doit être signalée avant l'inscription afin d'étudier les possibilités d'adaptation.

Référent handicap : Nathalie LEVACHER.

Article 16 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Article 17 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Dans toute contestation se rapportant aux affaires traitées, la loi française est la seule applicable.

En cas de litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution, et à défaut de résolution amiable, la compétence exclusive est attribuée aux **tribunaux du Mans (72)**, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés.